



## Droit de regard et procuration

Par **chantoucuvier**, le **15/08/2015** à **21:46**

Bonjour,

Mon père est en EHPAD depuis 8ans.

Mon frère a procuration sur ses comptes.

Depuis le décès de ma mère nous devenons en parti propriétaire de leur maison. Aujourd'hui les frais de la maison de retraite semblent être compensé par la retraite de mon père. Mais en cas de problème je suis obligé alimentaire.

Mon frère me refuse un droit de regard sur les comptes de mon père. Ce dernier n'est pas sous mesure de protection car mon frère refuse cette idée. En revanche même s'il a une partie de son raisonnement, il va de soi qu'il n'est plus en état de gérer quoi que ce soit. quels sont mes droit ? Aussi si la maison venait à être vendu, mon frère pourrait il signer la vente à la place de mon père ?

Par **Jolegal**, le **29/07/2016** à **22:17**

avez vous obtenu une réponse ?

Evidemment, le plus facile etait de vous adresser à votre notaire avant toute autre disposition.

Jolegal 29-7-2016